

Délibération**n°81-2025****17 décembre 2025****AFFAIRES FINANCIERES – Débat d'orientation budgétaire.****Séance du : 17 décembre 2025****Date de la convocation : 5 décembre 2025****Président de séance : François DUNAND****Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS****Nombre de membres titulaires en exercice : 28****Etaient présents (titulaires et suppléants) : 11****▪ Collège des affiliés : 9**

Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Yannick LOGEROT, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11**▪ Collège des affiliés : 10**Danièle BEAUX-SPEYSER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Yannick AMET (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Christian GRANGE)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Fabrice PANNEKOUCKE (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Georges CAGNIN)**▪ Collège spécifique : 1**

Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)

Etaient présents ou représentés : 22**Nombre de votants : 22****Étaient absents excusés : 4****▪ Collège des affiliés : 3**

Robert AGUETTAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI

▪ Collège des non affiliés : 1

Michelle BRAUER

Étaient absents : 2**▪ Collège des non affiliés : 2**

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Laureen PERRUET Responsable du Pôle ressources et moyens

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIETél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

DELIBERATION N° 81-2025

AFFAIRES FINANCIERES – Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les Centres de gestion depuis le décret n°2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale qui a modifié l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Il rappelle qu'en application de l'article L 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, ce débat a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Ce débat doit permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière du Centre de gestion,
- de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2026,
- de s'exprimer sur la stratégie financière du Centre de gestion.

Monsieur le Président présente les éléments aux membres du conseil d'administration, sur la base d'un rapport établi à cet effet.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion,

VU le règlement budgétaire et financier du Centre de gestion,

VU le rapport d'orientations,

VU l'exposé de Monsieur le Président,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 17 décembre 2025
Le Président,



François DUNAND